

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

20



ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_07-DE

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-06/07

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	17
Votants	20

Le six novembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOIR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Catherine CERRO, Brice DEVIF
Pouvoirs	Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER
Secrétaire	Sylvie BROYER

DÉMARCHE PERFORMANCIELLE DU SYDER – PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Daniel ABAD, Conseiller municipal délégué, expose :

Le SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) porte la compétence éclairage public pour la commune de Soucieu-en-Jarrest.

Dans ce cadre, le syndicat propose une démarche performancielle avec pour objectif le remplacement des points d'éclairage public par la technologie LED afin de réduire les consommations, améliorer la durée de vie des équipements et réduire les nuisances lumineuses notamment.

Une première analyse du SYDER prévoit le remplacement de 510 liminaires (136 sont déjà en LED et 79 ne sont pas concernés par le périmètre de l'étude).

Cette première estimation mène à une estimation financière des travaux de 480 000 €HT, dont 320 000 € resteraient à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune à la démarche performancielle du SYDER en vue du passage en LED de son éclairage public,

APPROUVE le lancement des études et travaux requis pour ce passage en LED,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la notification de la présente délibération au SYDER et à son exécution.

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_07-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 31/10/2024

Dépôt en Préfecture le 08 NOV. 2024

Publication le 08 NOV. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire